COMMUNE D'ILLIERS-COMBRAY
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice 21
Nombre de membres présents 14
Nombre de membres votants 15

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-six septembre à 20 heures quinze minutes, se sont réunis en salle du Conseil, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maires d'Illiers-Combray dument convoqués le mardi 17 septembre 2024.

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2024

Présents :
Formant la majorité des membres en exercice
Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Éric BRULÉ, Paul ARVISET, Delphine CASTAGNET, Bruno BLANCHARD, Sylvain DESDOIGTS, Jean-Luc BERNARD, Philippe PREHU, Alexandra MERCIER, Sandrine DUGAT, Hervé RIGOT

Procurations, Viviane PICQUERET à Sylvain DESDOIGTS

Absent(s) excusé(s) Agnès PENFORNIS, Cindy MATHIS, Anicet KOLOLO, Rébecca BRUNET, Nicolas LAUBERTON et Isabelle ROBERT

Absent(s) non excusé(s)

Début de séance 20h25
Fin de séance 23h17

COMPTE-RENDU

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Mme Marie-Claude FRANÇOIS est désignée comme secrétaire.

Mme Alexandra VANDEVELDE est autorisée par le Conseil Municipal à l'unanimité à assister à la séance

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 juin 2024 a été approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES D'ILLIERS-COMBRAY POUR L'ANNEE 2023/2024

Monsieur le Maire donne lecture des charges totales de fonctionnement des écoles publiques de la commune, pour l'année civile 2023 soit 141 078.01 euros pour les écoles élémentaires et 139 072.03 euros pour l'école maternelle.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, sur la conformité de ces sommes qui serviront au calcul des participations des communes aux charges de fonctionnement des écoles d'Illiers-Combray.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Ces sommes ramenées à l'élève selon les effectifs à la rentrée scolaire 2023, permettent d'obtenir le prix de revient par enfant qui sert au calcul de la participation de chaque commune aux frais de fonctionnement des écoles d'Illiers-Combray.

Compte-tenu des effectifs à la rentrée 2023 – 171 élèves en écoles élémentaires et 98 en école maternelle, la participation par élève est chiffrée à :

	Participation par élève en euros
École élémentaire	825.02
École maternelle	1 419.10

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le montant de ces participations par élève pour chaque commune du groupement des écoles d'Illiers-Combray
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation

APPLICATION PrimOT Ecoles maternelle et élémentaires – Adhésion GIP

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les écoles de la commune souhaitent bénéficier de l'application PrimOT. Il s'agit d'une application qui permet de communiquer avec les familles, suivre les devoirs, les notes des élèves …

Le coût de l'adhésion au GIP est de 200.00€ annuel.
Le coût annuel de l'application PrimOT pour l'école maternelle est de 225.00€ et de 230.00€ pour l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** l'adhésion au GIP et à l'application PrimOT
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

AIDE AUX TRAVAUX 2024 - SUBVENTIONS ACCORDEES N°3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre des aides aux travaux, nous avons reçu et retenu les dossiers suivants :

- BERSANETTI Marie-France
- LEROI Claude
- BORRAS Fabien
- FOURTANE Marie
- HOUDAS Éric
- WENISCH Pierre
- ABANCOURT Jean-Luc
- BUTTERLIN Mireille
- CLERMONTE Sabrina

Le montant total de subvention prévisionnelle proposé est de **8 147.47** euros.

NOM – PRENOM	Type de travaux	Montant de la subvention
BERSANETTI Marie-France	Peinture façade, fenêtres, volets, porte. **Ravalement décennal**	1 314.00 €
LEROI Claude	Changement de la porte d'entrée	160 € (plafond atteint)
BORRAS Fabien	Changement de la porte d'entrée	570.08 €
FOURTANÉ Marie	Peinture fenêtres, volets, porte, portail	1 768.91 €
HOUDAS Eric	Enseigne	560.40 €
WENISCH Pierre	Changement fenêtres, portes-fenêtres	1 140.08 €
ABANCOURT Jean-Luc	Changement fenêtres, portes-fenêtres	750 € (plafond)
BUTTERLIN Mireille	Peinture façade, fenêtres, volets, porte de garage	884.00 €
CLERMONTE Sabrina	Isolation extérieure, changement des fenêtres et portes	1 000 € (plafond)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- DECIDE d'octroyer les subventions prévisionnelles d'aides aux travaux indiquées ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à l'octroi de ces subventions

LOI D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE DU 11 MARS 2023 : DEFINITION DES ZONES FAVORABLES ET DES ZONES D'EXCLUSION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à la loi du 11 mars 2023 sur L'accélération de la production d'Energie renouvelable il est demandé par l'Etat de se prononcer sur les zones favorables et les zones d'exclusion proposé sur les cartes ci jointes.

Un avis de consultation des citoyens a été diffusé à l'affiche, sur les réseaux, indiquant la possibilité de consulter les cartes existantes et de compléter un registre recueillant les propositions de chacun durant la période du 09 au 12 septembre 2024.

Un bilan de consultation est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- VALIDE toutes les zones proposées dans la carte ci jointe pour les Eoliennes
- VALIDE toutes les zones proposées dans la carte ci jointe pour les Méthaniseurs
- **PREND** acte des informations recueillis durant la consultation publique
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

MODIFICATION DU SENS DE CIRCULATION SUITE TRAVAUX PLACE LEMOINE – N°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le sens de circulations des rues indiquées sur le plan ci-après pour faire suite aux travaux de la Place Lemoine et à la réouverture du Musée Marcel Proust et aux modifications effectuées en Avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** les modifications proposées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.

DENOMINATION RD12

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu nommer la route Départementale RD12 :
Le croisement de la rue de Beauce, de l'avenue de la Bonneterie et de l'avenue Marcel Proust se nomme « La croix de Morins », il est proposé de nommer cette voie : rue de la croix des Morins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.

BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune à perçu la taxe d'aménagement pour les terrains de Mountpark dans la zone de grande capacité.

Il y a lieu de reverser cette taxe à la communauté de communes comme décidé lors du conseil municipal du 11 juin 2020 (délibération N°2020-64), pour ce faire il est nécessaire de modifier le budget tel qu'indiqué ci-dessous :

DEPENSES

Ajustement de crédits

10226	Reversement à la CdC de la taxe d'aménagement	1 513 092.33
	TOTAL	**1 513 092.33**

RECETTES

Ajustement du montant des dotations attribuées

10226	Taxe d'aménagement terrains Mountpark	1 513 092.33
	TOTAL	**1 513 092.33**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.

ENFOUISSEMENT DE RESEAUX PROMENADE DE LA FONTAINE – VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux d'enfouissement de réseaux Promenade de la Fontaine qui ont eu lieu en 2022, financés par la Communauté de communes et par la commune pour un montant de 14 989.38€.
Il y a lieu de reversement 50% de ce montant à la Cdc par le biais d'un fond de concours soit un montant de 7 494.69€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS – DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Marie-Claire MAERTEN en date du 1er septembre 2024, il est proposé de déterminer un nouveau nombre d'adjoints soit 3 - trois au lieu de 4 – quatre.

Par ailleurs, selon l'article L.273-10 du Code Electoral : « Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu » en l'espèce, Madame Rebecca BRUNET devient conseillère communautaire en lieu et place de Madame Marie-Claire MAERTEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la modification du nombre d'adjoints à trois au lieu de quatre.
- **PREND NOTE** que Madame Rebecca BRUNET devient conseillère communautaire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.

DELIBERATIONS

CREATION D'UN POSTE D'AESH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Ecole la Vivonne accueille un enfant de la commune de Charonville en classe ULIS pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Cet enfant doit être accompagné selon la décision de la M.D.A 28 par une AESH durant le temps du repas soit 2h par semaine au total.

La commune étant compétence sur le temps du midi, il y a lieu de créer un poste d'AESH pour accompagner cet élève pour une durée hebdomadaire de 2h/ semaine sur le temps scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'AESH à raison de 2h/semaine sur le temps scolaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Les membres du conseil précisent que le recrutement aura lieu uniquement lorsque la maman aura trouvé un emploi et ne sera plus en capacité de venir chercher son enfant durant le temps du midi

URBANISME – RAVALEMENT MODIFICATION DU PLAFOND DE TRAVAUX

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil Municipal de modifier le plafond des travaux pour les subventions de ravalement comme suit :

MODIFICATIONS DES PLAFONDS TRAVAUX URBANISME

	ACTUELLEMENT en euros TTC par M2	**PROPOSITIONS en euros TTC par M2**
Peinture sur isolation	30	40
Peinture	50	55
Piquetage suivi d'un enduit	110	120
Echafaudage	10	15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la modification des plafonds pour les travaux de ravalement décennal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.

APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL(2023) DE LA SAEDEL OPERATION LE FILOIR 3EME TRANCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAEDEL conformément à l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme a adressé à la commune d'Illiers Combray le compte-rendu d'activités de l'année 2023 de l'opération, Le Filoir Tranche 3- Contrat de concession d'aménagement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- APPROUVE le compte-rendu de l'année 2023 de l'opération, Le Filoir Tranche 3- Contrat de concession d'aménagement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES ANNEE 2024

Depuis 2005, le Fonds d'Aide aux Jeunes est géré par le Département. Ce fonds s'adresse aux Jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Chaque année, la commune participe au financement de ce fonds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la participation de 300 euros au Fonds départemental des Jeunes pour l'année 2024

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation

PARTICIPATION FINANCIERE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 1991, le Fonds de Solidarité Logement a été mis en place dans le département d'Eure-et-Loir. Le Comité Directeur du F.S.L. a maintenu la participation des organismes sociaux, des organismes HLM et des collectivités locales à hauteur de 3 euros par logement.

Pour la commune d'Illiers-Combray, la participation au titre de l'année 2024 s'élève donc à 852 euros (pour 284 logements).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DONNE** son accord pour contribuer au Fonds de Solidarité Logement au titre de l'année 2024 pour un montant de 852 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

ECOLES ELEMENTAIRES : REGLEMENT AIDE AUX DEVOIRS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du service « Aide aux devoirs » que la commune a mis en place depuis plusieurs années pour les élèves des écoles élémentaires, il est nécessaire de mettre en place un règlement car les agents en charge du service nous ont informé de l'irrespect de certains parents notamment sur les horaires.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de valider le règlement proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **VALIDE** le règlement du service de l'aide aux devoirs proposé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

MODIFICATION DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL DES ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'augmentation du nombre d'inscriptions à l'école de musique (26 nouvelles inscriptions) il y a lieu d'augmenter le temps de travail de Madame Valérie DROUET actuellement en CDI et de Madame Mireille VINOT.

Madame Valérie DROUET passera de 4h/ hebdomadaire à 5h/ hebdomadaire.
Madame Mireille VINOT passera de 13h45 à 14h30
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire
- **DECIDE** de créer les postes nécessaires
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette affaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer les postes si nécessaires

ACQUISITION PARCELLE AD N°442 p1 – INDIVISION DUMAS

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée AD N°442 p1 située le long du chemin de la grande Planche d'une surface de 45 ca.
Le montant de l'acquisition auprès des consorts DUMAS est de 500.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette affaire.
- **INDIQUE** que les frais de géomètre sont à la charge de la commune
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

PROJET GRAFF JEUNES – REMBOURSEMENT FAMILLES RURALES

Monsieur le Maire informe les membres que l'association Familles rurales par le biais du relais familles à réaliser la rénovation de la fresque murale du parking du Gué BELLERIN selon la demande de la commune.

Il y a lieu de verser une subvention à l'association qui a avancé les frais pour un montant de 3 500.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette affaire.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

TARIFS INTERVENTION DES SERVICES TECHNIQUES CHEZ LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer les tarifs d'intervention des agents des services techniques avec leur matériel chez les particuliers et ou les professionnelles lorsque ceux-ci n'entretiennent pas les espaces donnant sur le domaine public après relance, à savoir :

INTERVENTION	TARIF
Tracteur avec épareuse bras de 5m + rotor	94.10€/heure avec main d'oeuvre
Petit matériel (tondeuse, taille haie…)	45€/heure avec main d'oeuvre
Intervention des agents des services techniques sans matériel	30€/heure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette affaire.

SUPPRESSION PN 27 Ligne Chartres-Courtalain

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à une visite des installations lors du diagnostic de sécurité par la SNCF le 05 juin 2024 en présence de Monsieur Michel QUENTIN il a été décidé de supprimer le PN N°27

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** la SNCF à procéder à la suppression de PN 27.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- VENTE CIC
  Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour envisager de vendre le local de l'ancien CIC situé 2 rue de l'ancienne Mairie
  Les membres du conseil indique qu'ils seraient d'accord mais selon la proposition de l'acheteur et si une solution est envisagée pour le locataire en place et selon l'avis des domaines

- -VENTE ANCIENNE TRESORERIE
  Monsieur le Maire informe que la commune a reçu une proposition pour racheter ce local mais en attente de l'avis des domaines. Sur le principe, les élus sont d'accord pour la vente du local.

- POINT BOURG CENTRE / Monsieur le Maire fait un point sur tous les travaux inscrits à Bourg-centre, il indique qu'ils restent quelques réajustements mais la convention devra être signée prochainement

POINTS Communauté de Communes, transmis par Madame Emilie BOUNOUANE :

VOIRIE : intervention de l'entreprise COLAS cette semaine et la semaine prochaine pour réfection des couches de roulements route de la Poulinière de la grange carrefour rue de la Mare Pallu jusqu'à l'accès de la ferme de la Poulinière et route de la Passe Loyère reprise de la sortie des habitations jusqu'à la route de Montfoulon. L'entreprise COLAS utilise la technique d'enrobés froid à l'émulsion. La technique est adaptée aux voies communales peu circules.

Toutefois il est recommandé que ces voies ne soient pas trop empruntées par les matériels agricoles jusqu'à leur maturation (6 mois) surtout éviter les phénomènes de giration.

MEDIATHEQUE : Réouverture de la médiathèque suite aux travaux.
Les utilisateurs sont satisfaits du service

ZONE DE GRANDE CAPACITE : le premier bâtiment a trouvé un locataire à partir du 1er janvier ;
Le second bâtiment servira à la logistique,

PRETOUVILLE : le problème d'inondation, gestion de la vallée de Jarry, en attente des propositions de devis pour le curage et l'aménagement de l'ouvrage, concertation avec Monsieur FORGE maire de Blandainville

EAU ET ASSAINISSEMENT : passage de la compétence au 1 er janvier 2025, en deux étapes : première étape pendant 6 mois reprises de l'existants avec une délégation de services publiques adaptables et reprise des contrats de chaque entité du territoire.
Et phase 2 à partir de juillet 2025 mise en place de l'organisation définitive.
Une étude patrimoniale pour les deux compétences à l'échelle de toutes la CDC est lancé remise des offres pour décembre.
Une information sera faite en fin d'année auprès des usagers.

Pour le SIERI : le départ de Sylvain, est suivi d'une prestation de service par l'entreprise AQUALTER, une information sera diffusée aux usagers. La partie administrative est toujours assurée par Alexandra et ce jusqu'au 1 er janvier 2025.

CORRESPONDANT CINEMOBILE :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de renommer un correspondant pour CICLIC qui propose notamment le ciné mobile : Madame Alexandra MERCIER se propose d'être la correspondante ; tous les membres du conseil sont d'accord.

RAID – AMAZONE – Demande de subvention
Les membres du conseil ne souhaitent pas verser de subvention étant donné qu'il ne s'agit pas d'une association d'Illiers et qu'elle ne profite pas aux habitants de la commune.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h25.